

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 26 octobre 2017

Membres élus présents ou représentés : Mme Nathalie Albert, Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Davide Douyère, Anna Heller, M. Alfredo Gomez-Muller, Mme Anna Heller, M. Francis Bourreau, M. Eric Blin, M. Jean-Paul Chemla, Mme Sandrine Dallet-Choisy, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Christine Poirier, Mme Claudine Tacquard, M. René Mokoukolo, Mme Mireille Motteau, Mme Carole Le Brun, M. Fabrice Normand, M. Guillaume Brette, Mme Mélody Desvignes, Mme Annabelle Tanga, M. Gabin Langer.

Membres à titre consultatif : Mme Martine Pelletier, M. Pascal Raoult, Mme Carole Accolas, Mme Bénédicte Froment, Mme Christine Inchauspe, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Pascale Garcia.

Correspondants pédagogiques : Mme Sandrine Ferré, M. Pascal Chareille, Mme Nathalie Pourprix, M. Jean-Claude Kizirian, M Ludovic Fontaine, M. Hervé Marchais.

1. Informations générales

❖ Journée SIP

Carole Accolas présente le programme de la Semaine d'Insertion Professionnelle qui se déroulera entre le 13 et le 18 novembre. Le Forum stage-emploi aura lieu le 16 novembre. Afin de libérer les étudiants et permettre leur participation, il faut à l'intérieur de chaque filière essayer de libérer du temps. Chaque responsable de filière est invité à réfléchir à la modalité la plus adaptée le concernant.

❖ Rapport HCERES

La version provisoire du rapport de l'HCERES a été communiquée à l'université. Les conclusions sont en cohérence avec ce que l'équipe présidentielle analyse de la situation de l'établissement, des forces et des pistes d'amélioration qui seraient à développer. Le Président ne fera donc pas de remarques au nom de l'université, hormis sur quelques précisions nécessaires.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la formation, deux éléments principaux sont à retenir :

- La place de la formation continue doit être réévaluée, avec une prise en compte des coûts réels ;
- La CFVU devrait mieux faire valoir ses prérogatives propres, en lien avec la loi de 2013.

❖ Calendrier du travail sur les maquettes

L'HCERES confirme la semaine prochaine comme date de retour des avis sur les fiches AOF. La Vice-présidente CFVU, les personnels du Service des Etudes et des Formations (SEF) et la chargée de mission « Mise en place de l'offre de formation 2018-2023 » se déplaceront dans les composantes pour aller à la rencontre des équipes décanales et faire un point complet sur les maquettes des formations.

Le calendrier de ces visites sera élaboré avec les Directeurs d'UFR qui choisiront les personnes qu'ils souhaitent y associer (correspondants/assesseurs pédagogiques ; responsables administratifs, personnels de scolarité ou autres...).

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Concernant le travail sur les maquettes, celui-ci suivra le calendrier ci-dessous :

Visites dans les composantes	Du 13 novembre 2017 au 30 novembre 2017
Retour maquettes au SEF (Editic)	1 ^{er} février 2018 (<i>après vote dans les conseils d'UFR</i>)
Expertises maquettes (SEF et membres élus CFVU)	Entre le 5 février et le 5 mars
Vote CFVU	CFVU du 22 mars 2018
Vote CA	CA du 16 avril 2018

❖ **Projet de calendrier national commun Master 1**

A la suite des difficultés rencontrées lors de la sélection en master, à la fois pour les étudiants et pour les établissements, le réseau des VP-CFVU va proposer au Ministère d'adopter un calendrier commun pour l'entrée en Master 1 (même si des exceptions seront possibles pour certains cas comme les Erasmus mundus, l'apprentissage...), afin de renforcer la cohérence du dispositif au bénéfice des étudiants et de mieux maîtriser le processus d'admission. Ce calendrier reprendrait l'équivalent de ce qui avait été voté à Tours en 2016-2017. Nous sommes encore en l'attente d'une réponse du ministère, mais nous venons d'apprendre qu'une réunion était prévue mi-janvier pour présenter le nouveau dispositif aux établissements.

Concernant le remplacement de la plateforme Admission Post-Bac, pour l'instant, il n'y a pas plus de renseignement sur les évolutions prévues.

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Rapport Filâtre,

Le Recteur Filâtre, chargé de coordonner les 11 groupes de travail consacrés à l'accès à la licence et à la réussite a rendu son rapport qui se présente sous 3 axes possibles autour des attendus : pas de prérequis, des prérequis prescriptifs et coercitifs, ou encore une voie moyenne entre les deux, visant à conseiller l'étudiant le mieux possible dès le lycée, une aide à la compréhension et à l'orientation plus active, notamment sur les filières en grande tension (psychologie, STAPS, Droit, PACES). Les deux ministres concernés doivent communiquer fin octobre sur la suite qui sera donnée au rapport Filâtre.

❖ **Diversification des modalités d'enseignement des langues**

L'enseignement des langues à l'université doit faire face à une hétérogénéité croissante des apprenants. Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants, l'université voudrait diversifier les modalités d'appropriation des langues, principalement de l'anglais.

Dans cette perspective, a été mise en place une Commission Politique des Langues dont la première réunion s'est tenue le mercredi 25 octobre 2017. A cette occasion, une présentation de la plateforme #Jeveuxparler# du CNED a été faite aux responsables de Centre de Ressources en Langues, professeurs de langue et correspondants pédagogiques des UFR.

La faculté de médecine va proposer une formation en anglais, accompagnée de la plateforme #Jeveuxparler#, comme U.E libre à ses étudiants de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année, à titre expérimental cette année. Les étudiants inscrits seront dans l'obligation de participer à l'enquête qui sera établie par le CAPE, avec le concours d'enseignants de langues. Cette enquête permettra d'établir un bilan critique de cette nouvelle modalité pédagogique.

Le parcours IDOH (Erasmus Mundus) proposera par ailleurs cet enseignement à ses étudiants dans d'autres langues que l'anglais, les étudiants étant tous anglophones.

D'autres filières étudient elles aussi la possibilité d'essayer d'intégrer une partie distancielle à leurs cours cette année, en articulation avec les enseignements déjà organisés.

Outre les étudiants, la plateforme #Jeveuxparler# pourrait être proposée à des personnels de l'université, dans le cadre du catalogue des formations : ce projet devra être discuté avec le service concerné avant finalisation.

2. Pédagogie

Sandrine Ferré, chargée de mission *Mise en œuvre de l'offre de formation*, a été missionnée pour animer deux groupes de travail : le premier consacré à une évolution du Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence (MOBIL), un second relatif aux dispositifs qui remplaceront les Unités d'Enseignement d'Ouverture.

❖ Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

- Compte-rendu du groupe de travail

Sandrine Ferré commence par rappeler les objectifs et contraintes de la réflexion autour du MOBIL : il s'agit de le faire évoluer en tenant compte des remarques et conclusions des évaluations menées par la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, auprès des étudiants et des intervenants MOBIL (Bilan MOBIL juillet 2017).

Le groupe de travail est missionné pour questionner la structure et le contenu ce module. Les propositions sur les changements structurels doivent intervenir rapidement pour être intégrées aux maquettes. Elles sont présentées lors de cette CFVU, tandis que les autres propositions, notamment sur le fond et la forme du carnet de route et des activités proposées en TD pourront être discutées plus tard.

Concernant la structuration

Proposition est faite de réorganiser le MOBIL sur les 3 ans. Plusieurs arguments sous-tendent la proposition.

Actuellement, en L1 est posé un questionnement sur le projet professionnel et son parcours, et les méthodologies de recherche en orientation. Il permet à l'étudiant de réfléchir sur son parcours, ses envies et ses compétences, mais aussi de rencontrer un professionnel et d'en rendre compte. En L3, le cours a actuellement pour objectif de permettre à l'étudiant de se s'interroger sur les compétences acquises en licence et en dehors, et d'apprendre à valoriser ces compétences. Ils sont initiés par exemple à l'écriture d'une lettre de motivation et d'un CV.

Les retours sur le cours de L3 font ressortir que ces contenus arrivent trop tardivement dans le cursus, dès lors qu'on considère des candidatures en Master. Parallèlement à cela, les nouvelles procédures pour l'accès en Master 1 impliquent que les étudiants doivent être préparés plus tôt à ces critères et aux choix qu'ils devront opérer pour témoigner de leurs compétences et motivation.

Les membres du groupe se sont accordés à penser qu'il est nécessaire de placer le cours de L3 au semestre 5 plutôt qu'au semestre 6 pour permettre une réflexion sur les compétences et sur la valorisation de ces compétences en amont. Pour les filières à forts effectifs qui ont parfois des difficultés à organiser le planning des intervenants (cf. Bilan MOBIL juillet 2017), il est proposé de permettre de placer ces heures MOBIL de L3 en tout début de semestre, lors de la semaine de rentrée.

Pour préparer au mieux les étudiants, en amont de la L3, aux poursuites d'études tant en Master qu'en licence professionnelle, et aux critères d'accès à ces formations, il est proposé de placer un cours MOBIL au semestre 3 (le semestre 4 étant alors trop tardif), d'un volume inférieur à celui du cours de L3, soit 2 heures de cours magistraux (CM) et 2 heures de travaux dirigés (TD). Ce cours pourrait alors pour les filières qui le souhaitent être placé en fin de semestre 3, afin de commencer aussi le travail sur les compétences qui nécessitent plus de recul quant à la discipline.

La progression du MOBIL sur les 3 ans prendrait alors cette forme :

L1	S1	
	S2	MOBIL : 2CM+4TD : méthodologies de recherche en orientation
L2	S3	MOBIL : 2CM+2TD : poursuites d'études, préparation à l'entrée en M, en L pro et sur le marché du travail
	S4	
L3	S5	MOBIL : 2CM+4TD : valorisation des acquis de l'étudiant
	S6	

Place du MOBIL dans les modules :

Proposition est faite, considérant que le MOBIL est une certification, qu'il ne porte pas de crédits ECTS, ni de coefficient de sortir le MOBIL du volume horaire du module de compétences transversales, et le placer sur une ligne indépendante. Ceci permet une certaine indépendance quant à son volume horaire.

www.univ-tours.fr

Réflexions sur le contenu qui viennent en appui de la proposition de structuration :

Il s'agit de mettre en place dès la L1 et tout au long de la licence un document évolutif qui prendrait, en fin de L3, la forme d'un « 4-pages », document synthétique mettant en valeur le projet professionnel, assorti des compétences acquises par les étudiants au fil de leur formation universitaire, mais aussi de leurs expériences externes à l'université.

En L1, le compte-rendu d'entretien complété d'un écrit sur le projet professionnel serait une base d'appui que l'étudiant s'approprierait en L2 en le complétant à partir de la réflexion sur la poursuite d'études (préparation à l'entrée en M et sur le marché du travail) menée dans le cours de L2. Ce document permettrait aussi la circulation et les échanges de pratiques et d'information au sein de la promotion. Il est également suggéré à ce sujet que les étudiants soient initiés à des méthodes variées de présentation de leur parcours et de compétences, tels le portefeuille de compétences, les nuages de mots, les schémas de parcours, à côté du format poster actuel ou des exemples donnés dans le bilan du MOBIL 2017, et tout autre format qu'ils pourraient également faire découvrir aux autres.

La nouvelle structure engendre une proposition concernant le carnet de route. Il est suggéré qu'il présente les documents utilisés pendant les 3 ans, avec par exemple des sections en onglet ou en marge de couleur renvoyant aux années.

Il faudrait donc dès janvier 2018 introduire l'idée du portfolio en L1 puisque ces étudiants seront concernés par l'évolution du MOBIL.

Cécile Goï soumet les propositions du groupe de travail à l'avis de la CFVU. La proposition est adoptée à l'unanimité

❖ **Point d'étape du groupe de travail Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO)**

L'évolution de notre offre de formation en licence - et notamment l'introduction d'un module 3 ouvrant sur une autre discipline, a rendu moins utile le maintien des UEO en l'état, ces UEO ayant comme objectif d'introduire de la pluridisciplinarité dans des formations monodisciplinaires.

La lettre de cadrage de l'équipe présidentielle a donc exprimé l'évolution vers un nouveau modèle valorisant la réflexion collective, citoyenne, l'engagement, la pratique sportive, l'insertion professionnelle et la mobilité.

Le groupe de travail a donc été invité à travailler sur ce postulat.

De surcroît, deux textes concernant l'engagement étudiant ont été publiés en juin et en octobre.

Ces UE s'inscrivent logiquement dans la future offre de formation en développant aussi des compétences citoyennes et préprofessionnelles. L'étudiant y sera invité à interroger ses expériences pour favoriser la construction de son propre projet.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises sur la proposition de structuration arrêtée par la lettre de cadrage à savoir une unité d'enseignement (UE) obligatoire par année à partir de la L2.

En fonction de l'activité choisie cet UE sera semestrialisable ou annualisable. Il y aurait ainsi des propositions d'activités liées à un semestre à côté d'activités annualisées. Ainsi, par filière, sur une des deux années, la proposition serait de mettre l'UE au semestre pair ce qui rendrait possible la validation de compétences qui s'acquièrent sur un an. Cette organisation permet aussi de gérer les flux notamment pour les activités en présentiel (TD).

De façon plus concrète, cette UE est à placer en L2 au S3 ou S4 selon les filières (à organiser en composante).

En alternant les semestres de façon obligatoire, les étudiants auront la possibilité d'annualiser soit en L2 soit en L3. Le schéma pourrait donc être le suivant :

		Filière X	Filière Y
L2	S3	ECE 20H*	
	S4		ECE 20H*
L3	S5		ECE 20H*
	S6	ECE 20H*	

Proposition est faite de les prendre dans le module 4 de compétences transversales, puisque cela sert à prendre conscience de compétences typiquement transversales.

Il est souhaitable de placer une rupture avec les UEO actuelles puisque l'objectif est différent (l'ouverture étant davantage dans le module 3). Ce qui relie les trois : valorisation de l'engagement des activités, de la compétence et de la réflexion. **REC** : « Réflexion, Engagement, Compétences » ou **RECEL** : « Réflexion, Engagement, Compétences En Licence » sont deux propositions d'intitulé et d'acronyme possibles pour ces nouvelles UE.

Coefficient : 1

Modalités de contrôle des connaissances

L'idée est ici d'évaluer des compétences en premier lieu. Les activités dans cette UE étant très variables en fonction du choix de l'étudiant, l'évaluation concrète peut prendre plusieurs formes mais doit être uniformisée par **une note**, soit donnée directement par le biais d'une évaluation des compétences, soit transformée à partir d'une grille de compétences. Pour les étudiants ayant une activité de type engagement dans une structure extérieure, un accompagnement de type suivi de projet encadré par un enseignant sera proposé.

L'évaluation prendra la forme d'une restitution écrite ou orale de la réflexion sur l'acquisition de compétences. Ce suivi permet aussi de ne pas faire peser entièrement la gestion pédagogique sur les services (SEF, Bureau de la Vie Etudiante, Service culturel, Service Commun de Documentation, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

La transformation des compétences acquises en badges numériques est également envisagée. Les badges numériques sont en effet transposables sur des plateformes comprises et utilisées par les professionnels. Ils contiennent une densité large, qui permet d'exprimer plusieurs niveaux de compétences et les activités liées.

Contenus :

Le groupe de travail a systématiquement discuté chaque aspect en fonction des critères publiés au bulletin officiel du 05 octobre 2017 sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des contenus possibles, même si le contenu devra être précisé plus avant.

Des craintes ont été exprimées quant à une limitation du choix de l'offre et de la question des étudiants qui ne voudront ou ne sauront pas s'engager, ainsi que les contraintes étudiantes de type emploi et/ou éloignement géographiques. Une suggestion d'élargir l'offre d'enseignement axée sur la réflexion citoyenne permettrait de contenir les flux et de permettre aux étudiants n'ayant pas la possibilité ou l'envie de s'engager dans une pratique ou une action, de réfléchir à la place de l'individu dans la société.

Des craintes quant à l'externalisation des savoirs et compétences universitaires confiés à des extérieurs qui n'auront pas les exigences et pratiques internes ont été également soulevées. La grille de compétences et le suivi de projet par un enseignant tuteur permet de lier les activités extérieures à l'université et aux compétences et pratiques internes, mais aussi d'uniformiser les évaluations. Concrètement, il n'est pas souhaité qu'un étudiant valide une compétence extérieure s'il doit payer pour en bénéficier (exemple d'une licence sportive), ce qui créerait des inégalités et des problèmes éthiques si on considère la validation d'une formation universitaire.

Cécile Goï indique que le travail du groupe de travail doit se poursuivre. Une commission sera d'ailleurs diligentée pour étudier chaque année les propositions d'UE et préparer le travail de vote en CFVU.

La proposition concernant la structure est adoptée à l'unanimité des élus dont une abstention. La question du nom sera tranchée lors d'une prochaine CFVU.

❖ Candidatures Etudiants étrangers

La CFVU est appelée à statuer sur la proposition des composantes sur les filières et années d'études ouvertes à candidatures et niveaux de langues exigés.

Chaque année, les étudiants étrangers, désireux de venir individuellement étudier dans notre établissement, candidatent via une procédure particulière liée à leur statut. Les étudiants issus d'un pays de l'Union européenne ne sont pas concernés, ni les étudiants titulaires d'un titre universitaire français.

La plupart des pays dont sont issus nos étudiants sont concernés par la procédure Etudes en France gérée par Campus France. Pour candidater, les étudiants utilisent une plateforme informatique qui ouvre dès le 15 novembre. Cette plateforme était renseignée jusqu'à l'année dernière par l'ONISEP mais cette année la bascule de la base de données de l'ONISEP dans la base de données d'Etudes en France n'est plus réalisée. Il revient aux établissements de gérer les informations que doit contenir la plateforme. Il s'agit d'un lourd transfert de charges sur les universités, services centraux comme composantes, transfert particulièrement important cette année puisqu'il correspond au changement de contrat et l'ouverture des nouvelles maquettes. Le travail préparatoire a été réalisé par la MOIP et le SEF, et adressé ensuite aux composantes. Le document doit être finalisé pour le 6 novembre et le site Etudes en France ouvrira le 15 novembre (date nationale). Cette année, le nombre de vœux a été baissé à sept, ce qui reste encore très élevé.

Le nombre de dossiers parvenant aux universités est très important pour au final un nombre d'inscrits très faibles. En effet, les étudiants candidatent en parallèle dans plusieurs universités et ensuite, soit la mobilité ne se concrétise pas toujours, soit ils n'obtiennent pas forcément leur visa. Les autres étudiants candidatent en dehors de cette procédure particulière directement auprès des établissements selon un calendrier différent.

La CFVU est appelée à se prononcer aujourd'hui sur le tableau récapitulatif des filières ouvertes à la candidature des étudiants individuels hors UE et hors titre français. Ce tableau indique également le niveau de langue minimal requis pour que le dossier puisse être examiné par les commissions pédagogiques. Dans un second temps, les commissions pédagogiques examinent le niveau académique de l'étudiant et décident de l'acceptation ou non de son inscription.

Le niveau de langue minimum par défaut dans notre établissement correspond à un B2 (entrée de niveau score de 400 à 499 points au TCF). Un certain nombre de filières ont constaté que le niveau de français des étudiants était trop faible pour leur permettre de réussir et proposent d'élever à un C1 (entrée de niveau entre 500

et 599 points au TCF). Cette disposition ne concernera pas les étudiants titulaires d'un niveau B2 du Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour les Etudiants Etrangers (CUEFEE) qui resteront accueillis à l'université dans les conditions actuelles.

Le tableau récapitulatif figure en annexe.

Cécile Goï soumet le tableau au vote, il est adopté à l'unanimité dont deux abstentions.

❖ **Modification du calendrier universitaire 2017-2018**

Les congés de printemps ont été modifiés par la Rectrice de notre académie pour éviter que les cours reprennent une semaine comptant 2 jours fériés (8 mai et ascension). Le calendrier universitaire est donc décalé pour s'aligner sur les congés scolaires.

Certaines composantes ont choisi de ne prendre qu'une semaine de pause à cette période, les dates figurent sur le document joint.

La nouvelle version du calendrier est soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité des élus.

❖ **Présentation de l'enquête sur le devenir des diplômés en master issus de la Formation Continue - SUFCO-OVE**

Une enquête sur les diplômés de master et licence professionnelle est effectuée chaque année 30 mois après l'obtention du diplôme.

Le Service de Formation Continue souhaitait effectuer un suivi des diplômés de master à 9 mois. Ceci pour répondre au besoin de fournir de données statistiques de plus en plus fréquentes d'organismes financeurs de la formation professionnelle (référencement Data Dock, dossier d'éligibilité au CPF), échanges avec les responsables pédagogiques, communication auprès du public (site internet) et auprès des organismes financeurs.

L'enquête prévoit 98 questions notamment relatives à la situation à l'entrée en formation, l'avis sur la formation, la situation actuelle, les caractéristiques d'emplois occupés avant et après la formation, évolution professionnelle.

La présentation figure en annexe.

❖ **Modification des règles d'admissibilité du concours d'orthophonie**

Il s'agit de proposer une modification des règles liées aux épreuves du concours pour l'année 2018. Le concours est organisé par chaque école avec un recrutement national.

Admissibilité : les épreuves écrites seraient organisées sur deux sessions au lieu d'une :

1^{er} groupe d'épreuve : une matinée : QCM langue française + QCM texte scientifique (février 2018).

A l'issue de ce premier groupe d'épreuves, les 300 premiers classés sont reconvoqués pour passer le 2^{ème} groupe d'épreuve.

2^{ème} groupe d'épreuve : une matinée : Dictée + résumé/discussion (mars 2018).

Cette évolution a pour principal intérêt d'avoir un seul lecteur, et pour les épreuves lues à haute voix cela garantit une plus grande équité (comparativement aux mêmes épreuves qui avaient lieu dans 8 amphis différents).

Pour l'oral, les modalités restent identiques.

Cette modification a un inconvénient qui est de faire revenir 2 ou 3 fois les étudiants, ce qui représente un coût important pour eux.

Cécile Goï propose de n'autoriser cette modification que pour un an, avec obligation de présenter un bilan à l'issue de la première année. Si, finalement, cette solution est meilleure que la précédente, elle pourra être prolongée.

Il est également proposé de réfléchir à une exonération des frais d'inscription au concours pour les boursiers, ou du moins les boursiers des échelons les plus élevés.

Cécile Goi propose l'adoption du texte par les membres de la CFVU pour une année. Le vote est favorable à l'unanimité des élus.

❖ **Informations relatives à prochaine campagne d'évaluation des enseignements**

Lucie Fazilleau, chargée de l'évaluation des enseignements au Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants, présente le dispositif de la campagne 2017-18, le calendrier et notamment les personnalisations possibles en terme de dates mais aussi de contenu des questionnaires. Elle dresse également le bilan quantitatif de la précédente campagne.

Des rendez-vous ont été organisés avec plusieurs composantes pour essayer d'améliorer les taux de réponses des étudiants. De plus, les membres de la CFVU soulignent la nécessité de faire un retour aux étudiants afin qu'ils puissent prendre conscience de l'intérêt du dispositif et les faire adhérer à la démarche.

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

3. Vie de l'Étudiant

Fonds de développement des Initiatives étudiantes

- Compte-rendu de la sous-commission Exonération des droits d'inscription du 29 septembre 2017.

Le solde de l'enveloppe budgétaire est de 43 549 euro. Elle a été augmentée l'an dernier pour permettre la prise en charge des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile du Centre Universitaire d'Etude du Français pour les Etudiants Etrangers.

Les montants des droits d'inscription sont inchangés cette année, 184€ en licence, 256€ en master, 610€ cursus ingénieur, 396 € en doctorat.

27 dossiers ont été étudiés lors de cette séance et 15 ont reçu un avis favorable. 12 dossiers ont reçu un avis défavorable pour précarité non avérée ou irrecevabilité (1 ne répondant pas aux critères de cursus, 3 ne répondant pas au critère d'âge, 8 ne répondant pas aux critères sociaux ou de précarité). Le total des exonérations accordées le 29 septembre est de 3546 €.

- Commission Aide aux Projets- modifications de la composition de la commission.

Depuis l'année universitaire 2014-2015, le Bureau de la Vie Etudiante (BVE) s'est lancé dans une démarche de simplification des démarches effectuées par les associations étudiantes de l'Université.

Cette démarche a consisté à la mise en place d'un formulaire commun de demande entre le FSDIE (Université), les composantes et Culture-ActionS (CROUS). L'objectif était de permettre aux étudiants de ne remplir plus qu'un seul dossier afin de déposer des demandes de subventions auprès de l'Université et du CROUS.

Afin de continuer ce travail de simplification des démarches, d'autres actions, relatives aux demandes de subventions, sont à mener.

La prochaine étape de mettre en place une commission commune FSDIE - Culture-ActionS afin que les calendriers soient unifiés et les porteurs de projets ne soient auditionnés qu'en une seule séance unique par les commissions FSDIE et Culture-ActionS.

A compter de l'année universitaire 2017-2018, cette nouvelle « commission commune » est mise en place, ce qui implique une évolution de la composition de la commission FSDIE.

Composition de la nouvelle commission FSDIE, à compter de 2017-2018 :

- Le vice-président chargé de la vie étudiante
- 3 représentants étudiant et 3 suppléants sont ajoutés en séance.
 - o 1 élu du CA,
 - o 1 élu de la CFVU
 - o 1 représentant des associations
- Le vice-président étudiant de l'université
- La directrice de la Vie Etudiante
- La directrice du Service culturel
- Un représentant de la Ville de Tours
- Un représentant de Tours Métropole
- L'instructeur des dossiers (personnel du BVE)

La nouvelle commission ne comprend donc plus de membres « à titre consultatif ». A compter de 2017-2018, l'ensemble des membres de la nouvelle commission FSDIE dispose du droit de vote, hormis l'instructeur des dossiers.

Sur le plan des subventions financières allouées aux associations, les enveloppes respectives du CROUS et de l'université de Tours et leurs principes d'attribution (conditions de recevabilité, décisions institutionnelles) restent distincts les uns des autres.

Le vote de la CFVU est unanime concernant l'évolution de la commission.

Gabin Langé titulaire et Guillaume Brette suppléant sont désignés pour représenter la CFVU à la commission FSDIE.
Ils sont désignés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr